

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE TENUE LE 16 MAI 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Disway, s'est réunie le 16 MAI 2012 à 15 heures au siège de la société.

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le projet des résolutions ont été approuvés par ladite Assemblée, sans aucune modification, tels que publiés dans le journal « L'Economiste » N° 3745 du 21 Mars 2012.

L'Assemblée a décidé la distribution d'un dividende de **13 DH** par action avec la mise en paiement à compter du **05 Juillet 2012**.

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Référentiel de consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2011 de la société Disway SA ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité.

Périmètre de consolidation et Méthodes utilisées

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Disway SA et les filiales Qualitech Sarl, Arche Sarl, Qualiserv et Expérience Store créée en avril 2011 sont consolidées par Intégration Globale (IG). Les titres de participations de Matel Tunisie détenus à travers la filiale Qualiserv sont consolidés selon la méthode de mise en équivalence. La société B'ware Maroc créée conjointement avec Best'Ware France à fin 2008 est entrée dans le périmètre de consolidation suite au démarrage de son activité en 2009. La société Atoll Distribution, contrôlée de manière exclusive n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation en raison de son caractère non significatif et dont l'activité est très réduite. Les opérations entre la société mère et les sociétés consolidées par intégration globale ou par intégration proportionnelle ont été éliminées en consolidation.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Subvention d'investissement :

La subvention d'investissement reçue par la société mère figure au passif du bilan consolidé parmi les capitaux propres en réserves consolidées.

(b) Immobilisations en non-valeurs :

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices. Elles ont été éliminées en consolidation.

(c) Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles amortissables sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, d'apport ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs années, il n'y a plus de retraitement à faire par rapport à l'amortissement linéaire.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux usuels au Maroc, soit :
Constructions: 20 ans, Agencement des constructions: 10 ans, Matériel et outillage: 10 ans, 5 ans et 4 ans, Matériel de transport: 5 ans, Matériel et mobilier de bureau: 10 ans, 5 ans et 3 ans, Matériel informatique: 6,66 ans et 5 ans, Agencement et aménagements: 10 ans.

(e) Immobilisations financières :

Les titres de participation de la filiale Atoll Distribution non consolidée figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, après analyse, de la situation financière de Atoll Distribution.

(f) Stocks :

Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(g) Créances et dettes :

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

(h) retraitement des impôts :

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable.

L'enregistrement d'impôt différé est constaté eu regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe général de prudence.

(i) Conversions des comptes des participations à l'étranger :

Les comptes de la filiale Qualiserv et de la participation dans Matel Tunisie ont été convertis en MAD selon la méthode du cours de change de clôture.

(j) Résultat par action :

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre total d'actions composant le capital social de la société Mère au 31/12/2011.

(k) Comparabilité des comptes :

Les données comparatives sont présentées selon les mêmes principes et règles de consolidation. La société Expérience Store créée par Disway en Avril 2011 est entrée dans le périmètre de consolidation 2011. Elle a été consolidée selon la méthode de l'intégration Globale. Son intégration a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 6.660 KMAD et au Résultat Net Consolidé à hauteur de - 218 KMAD.

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des Sociétés	% D'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Disway	Mère	Mère	Intégration globale
Qualitech	80%	80%	Intégration globale
Qualiserv	99,70%	99,70%	Intégration globale
Arche	96,25%	96,25%	Intégration globale
Expérience Store	100%	100%	Intégration globale
B'Ware	50%	50%	Intégration proportionnelle
Matel Tunisie	48,84%	48,84%	Mise en équivalence
Atoll Distribution	100%	100%	Non consolidée

